

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le lundi dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le mardi quatre mars 2014, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude BAUDRAIS, Maire.

PRESENTS : Madame Katherine REGNAULT, Monsieur Joseph LIZEUL, Monsieur Michel BAUCHET, Madame Catherine RICHEUX, adjoints
Monsieur Rénaud BERNARD, Madame Martine GALOUP, Madame Jeanne GIRARD, Monsieur Christian LELAY, Monsieur Stéphane SEIGNEUR, Monsieur Karl VALLIERE

ABSENTS : Monsieur Jean-Claude LEBAS (Pouvoir à Monsieur Michel BAUCHET), Monsieur Fabien BERTON, Madame Annie BRIERE (Pouvoir à Madame Jeanne GIRARD), Madame Séverine CRUSSON, Monsieur Rodolphe DINCKEL, Monsieur Alban DROUET, Monsieur Pierrick JAUNY (Pouvoir à Madame Katherine REGNAULT)

Secrétaire de séance : Monsieur Rénaud BERNARD



1-AFFAIRES GENERALES

1-1 Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan – Adhésion 2014

1-2 Convention d'association pour la gestion des transports scolaires vers Questembert

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES

2-1 Compte de gestion des budgets annexes 2013 – Port, mouillages, domaine du lavoir

2-2 Fiscalité locale

2-3 Budget primitif 2014 – Budget principal

2-4 Emprunt de 50 000 €

2-5 Emprunt de 100 000 €

2-6 Emprunt de 200 000 €

2-7 Subventions aux associations – Attributions complémentaires

2-8 Compte administratif 2013 – Budget du port

2-9 Amortissement de la subvention allouée pour les travaux de la cuve - Budget du port

2-10 Budget primitif 2014 – Budget du port

2-11 Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme - Budget du port

2-12 Tarif des mouillages et redevances professionnels 2014 – Budget du port

2-13 Compte administratif 2013 – Budget des mouillages littoral

2-14 Affectation du résultat - Budget des mouillages littoral

2-15 Budget primitif 2014 – Budget des mouillages littoral

2-16 Compte administratif 2013 – Domaine du lavoir

2-17 Budget primitif 2014 – Domaine du lavoir

2-18 Indemnité de gardiennage des églises communales

2-19 FEDE – Déficit de fonctionnement 2013

2-20 FEDE – Convention de partenariat pour l'intervention d'une animatrice sur l'espace cybercommune - Avenant

2-21 FEDE – Convention de partenariat pour l'animation enfance, jeunesse et famille – Avenant n° 2

2-22 Sensation Bretagne – Appel à cotisation 2014

3- URBANISME / TERRITOIRE

3-1 AFUL DU LOGUY – Convention relative aux appels de fonds

4 - QUESTIONS DIVERSES

5- INFORMATIONS MUNICIPALES



1-AFFAIRES GENERALES

1-1 ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN – ADHESION 2014

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de l'association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan, en date du 17 janvier 2014, sollicitant le renouvellement de l'adhésion de la commune.

Le montant de cotisation appelé s'élève à 575.13 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune à l'association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan pour un montant de 575.13 €

- **Inscrit** cette dépense au budget communal

- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

1-2 - CONVENTION D'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES VERS QUESTEMBERG

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition de convention du syndicat intercommunal des transports scolaires de la région de Questembert en date du 13 février 2014, avec la commune.

Il informe l'assemblée que le syndicat intercommunal des transports scolaires de Questembert gère, par délégation du Conseil général, l'ensemble des circuits des transports scolaires à destination des écoles primaires, collèges et lycées de Questembert.

Cette convention aurait pour objectif de fixer les modalités de l'association de la commune de Pénestin à la gestion des transports scolaires vers Questembert.

Il explique à l'assemblée que la commune pourrait participer aux frais de gestion du SITS en fonction du nombre d'élèves originaires de la commune.

Il dit qu'un élève de Pénestin utilise ce service.

La participation sollicitée s'élèverait donc à 49 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'association pour la gestion des transports scolaires vers Questembert
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES

2-1 COMPTE DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES 2013 – PORT, MOUILLAGES, DOMAINE DU LAVOIR

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 concernant les budgets du port de Tréhiguier, des mouillages littoral et du domaine du Lavoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013 du port de Tréhiguier, des mouillages littoral et du domaine du lavoir,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 pour le port de Tréhiguier, les mouillages littoral et le domaine du Lavoir en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur Mme. DE VETTOR, concernant le budget du port de Tréhiguier, le budget des mouillages littoral, le budget du domaine du Lavoir, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2-2 FISCALITE LOCALE

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 21 février 2014,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** les taux suivants :
 - **taxe d'habitation.....9.35 %**
 - **taxe foncier bâti..... 16.77 %**
 - **taxe foncier non-bâti..... 38.72 %**

2-3 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition de la commission des finances réunie en date du 21 février 2014,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'adopter le budget primitif suivant pour 2014 :**

A) FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES	Vote
	TOTAL	3 290 311.52
022	Dépenses imprévues	146 677.52 €
023	Virement à la section d'investissement	450 000.00 €
011	Charges à caractère général	962 360.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 194 100.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 200.00 €
014	Atténuation de produits	1 000 .00 €
65	Autres charges de gestion courante	385 200.00 €
66	Charges financières	70 974.00 €
67	Charges exceptionnelles	15 800.00 €

Chap	RECETTES	Vote
	TOTAL	3 290 311.52 €
013	Atténuation de charges	8 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00 €
70	Prod. des services, du dom. et ventes div.	44 430.00 €
73	Impôts et taxes	1 990 915.00 €
74	Dotations, subventions et participations	802 360.00 €
75	Autres produits de gestion courante	150 000.00 €
77	Produits exceptionnels	14 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	130 606.52 €

B) INVESTISSEMENT :

<i>DEPENSES</i>	Reports	Prop. Nouv.	Prop. globale
<i>TOTAL</i>	1 159 708.45 €	1 712 979.74 €	2 872 688.19 €

<i>RECETTES</i>	Reports	Prop. Nouv.	Prop. globale
<i>TOTAL</i>	535 175.25 €	2 337 512.94 €	2 872 688.19 €

2-4 EMPRUNT DE 50 000 €

Sur proposition de Madame RICHEUX, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'investissement 2014 et notamment le besoin de renouvellement de matériel aux services techniques

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
- Vu le budget primitif du 10 mars 2014
- Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de contracter un prêt de 50 000 euros pour financer les investissements prévus au budget, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- Objet : Achat de matériel divers,
- Montant du capital emprunté : 50 000 euros
- Durée d'amortissement : 20 trimestres
- Taux d'intérêt : 2.00 %

- Le remboursement du prêt s'effectuera par trimestre
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt de 50 000 euros avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.
- **Autorise** le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.
- **Dit** que la date de la première échéance sera déterminée en fonction du besoin de trésorerie des investissements.

2-5 EMPRUNT DE 100 000 €

Sur proposition de Madame RICHEUX, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme de voirie 2014

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
- Vu le budget primitif du 10 mars 2014
- Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Décide** de contracter un prêt de 100 000 euros pour financer les investissements prévus au budget, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.
Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :
- Objet : Opération de voirie 2014,
- Montant du capital emprunté : 100 000 euros
- Durée d'amortissement : 40 trimestres
- Taux d'intérêt : 3.00 %
- Le remboursement du prêt s'effectuera par trimestre
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt de 100 000 euros avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.
- **Autorise** le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.
- **Dit** que la date de la première échéance sera déterminée en fonction du besoin de trésorerie des investissements.

2-6 EMPRUNT DE 200 000 €

Sur proposition de Madame RICHEUX,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
- Vu le budget primitif du 10 mars 2014
- Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Décide** de contracter un prêt de 200 000 euros pour financer les investissements prévus au budget, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.
Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :
- Objet : Opération d'investissement 2014,
- Montant du capital emprunté : 200 000 euros
- Durée d'amortissement : 80 trimestres
- Taux d'intérêt : 3.94 %
- Le remboursement du prêt s'effectuera par trimestre
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt de 200 000 euros avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.
- **Autorise** le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.
- **Dit** que la date de la première échéance sera déterminée en fonction du besoin de trésorerie des investissements.

2-7 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES

Sur proposition de Madame RICHEUX, et après avis favorable du bureau municipal en date du 3 mars 2014, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer les subventions complémentaires suivantes :

- Association Guérandaise pour le Don du sang bénévole : 100 €
- ADMR : 2 516 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement des subventions citées ci-dessus
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

2-8 COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET DU PORT

Après avis favorable du conseil portuaire réuni le mardi 4 mars 2014, le compte administratif du port de Tréhiguier pour l'exercice 2013 est présenté à l'assemblée, tel que résumé ci-dessous :

1 - Fonctionnement :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	464 059.98 €	215 465.21 €

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	464 059.98 €	416 466.62 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 201 001.41 €

2 - Investissement :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	204 660.85 €	31 547.89 €

RECETTES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	204 660.85 €	34 660.85 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 3 112.96 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif du Port de Tréhiguier de l'exercice 2013,
- **décide d'adopter** ces propositions.

2-9 AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE POUR LES TRAVAUX DE LA CUVE - BUDGET DU PORT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget du port et notamment l'institution d'amortissement pour :

La subvention allouée pour les travaux de la cuve

Il convient de procéder aux écritures suivantes au budget 2014 afin d'amortir sur :

14 ans (2014-2027) la subvention allouée aux travaux de la cuve

Intitulé	Compte	En euro
Amortissement de la subvention allouée pour les travaux de la cuve	13913	2 247.36
	777	2 247.36

Il dit que ces écritures figureront au budget 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** ces propositions
- **Charge** le Maire de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes

2-10 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET DU PORT

Après avis favorable du conseil portuaire réuni le mardi 4 mars 2014, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif du port pour 2014, tel que résumé ci-dessous :

1 – Exploitation :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		476 148.77
011	Charges à caractère général	254 290.50
012	Charges de personnel et assimilés	23 370
042	Dotations aux amortissements et provisions	14 088.27
065	Autres charges de gestion courante	500
066	Emprunt	6 000
067	Charges exceptionnelles	7 900
023	Virement à la section d'investissement	170 000

b)

RECETTES		
RECETTES DE L'EXERCICE		476 148.77
002	Excédent de fonctionnement reporté	201 001.41
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	272 500
77	Subventions	2 247.36
75	Autres produits de gestion courante	400

2 - Investissement :

		Proposition nouvelle
DEPENSES TOTALES		187 201.23
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 247.36
16	Emprunt	11 600
2315-1101	Infrastructures du port	166 084.44
2154-1102	Dépôt de carburant	7 269.43

		Proposition nouvelle
RECETTES TOTALES		187 201.23
021	Virement de la section d'exploitation	170 000
040	Amortissements des immobilisations	14 088.27
001	Excédent d'investissement	3 112.96

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide d'adopter ces propositions.

2-11 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME - BUDGET DU PORT -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du conseil portuaire du 4 mars 2014 d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Office du Tourisme de Pénestin.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Office de Tourisme de Pénestin
- **Inscrit** cette dépense au budget du port
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

2-12 TARIF DES MOUILLAGES ET REDEVANCES PROFESSIONNELS 2014 - BUDGET DU PORT

Vu l'avis du conseil portuaire en date du 4 mars 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil une augmentation pour 2014 de 2% sauf pour les mouillages saisonniers.

- Plaisance :
 - redevance pour les titulaires d'un contrat de garantie d'usage de corps-mort : 179 € HT (soit 214.80 € TTC)
 - redevance saisonnière :
 - 80 € HT le mois soit 96 € TTC
 - 25 € HT la semaine soit 30 € TTC
- Professionnels : le montant appliqué au chef d'entreprise est de 190 € HT (soit 228 € TTC), majoré de 25% par personne supplémentaire dans l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les tarifs indiqués ci-dessus.

2-13 COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL

Après avis de la commission des finances,

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget des mouillages littoral 2013.

1 - Fonctionnement :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	69 956.28 €	48 441.14 €

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	69 956.28 €	33 155.61 €

Résultat 2012 reporté : 43 756.28 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2013 : 28 470.75 €

2 - Investissement :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	9 401.40 €	0.00 €

RECETTES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	9 401.40 €	5 394.13 €

Résultat 2012 reporté : - 4 534.98 €

RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT 2013 : 859.15 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif des mouillages maritimes de l'exercice 2013,
- **décide** d'adopter ces propositions.

2-14 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif du budget des mouillages.

La situation peut se résumer ainsi :

Résultat du compte d'exploitation de la section de fonctionnement 2013	28 470.75 €
Résultat du compte d'investissement 2013	859.15 €

En conséquence, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement (1068)	15 000.00 €
En section de fonctionnement (report à nouveau)	13 470.75 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- - **Adopte** cette proposition.

2-15 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL

Monsieur le Maire propose le budget primitif des mouillages maritimes 2014 :

1 – Exploitation :

DEPENSES		Propositions
DEPENSES DE L'EXERCICE		45 470.75 €
011	Charges à caractère général	5 900.00 €
012	Charges de personnel et assimilés	11 300.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 430.00 €
65	Autres charges de gestion courante	23 005.00 €
67	Pénalités de retard	100.00 €
022	Dépenses imprévues	1 735.75 €

RECETTES		Propositions
RECETTES DE L'EXERCICE		45 470.75 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 470.75 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 000.00 €

2 - Investissement :

		Propositions
	DEPENSES TOTALES	19 289.15 €
022	Dépenses imprévues	1 289.15 €
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	15 000.00 €
		Propositions
	RECETTES TOTALES	19 289.15 €
001	Solde d'exécution reporté 2013	859.15 €
10	Dotation fonds divers et réserves	15 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 430.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter ces propositions.

2-16 COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – DOMAINE DU LAVOIR

Après avis favorable de la commission des finances du 21 février 2014, Monsieur Le Maire présente le compte administratif du domaine du Lavoir pour 2013 en rappelant les opérations déjà réalisées depuis le début de l'opération soit :

- En 2008 des travaux pour 354.02 € et pas de stock comptabilisé
- En 2009 des travaux pour 334 353.62 € et des ventes pour 154 773 € un déficit a fin 2009 de 179 934.64 €
- En 2010 aucune opération réelle, seule une évaluation de stock en opération d'ordre pour 353 444 € en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.
- En 2011 des travaux en fonctionnement pour 18 826.91 € et une évaluation de stock en opération d'ordre pour 198 761.55 € est constatée
- En 2012, on constate un stock égal à 259 149.84 € et des travaux pour 60 388.29 €
- En 2013 vente de terrains pour 241 221.43 € et des travaux pour 7 210.16 € soit un stock final évalué à 131 285.79 €

1 - FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	373 886.25 €	266 360.00 €

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	373 886.25 €	372 507.22 €

Résultat 2012 reporté : 0.25 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 106 147. 47 €

2- INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations	A reporter
TOTAL	391 814.84 €	131 285.79 €	0,00

RECETTES	Prévisions	Réalisations	A reporter
TOTAL	391 814.84 €	259 149.84 €	0,00

Résultat 2012 reporté : - 259 149.84 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 : - 131 285.79 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne acte à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif du budget annexe du domaine du Lavoir pour l'exercice 2013,
- décide d'adopter ces propositions.

2-17 BUDGET PRIMITIF 2014 – DOMAINE DU LAVOIR

Après avis de la commission des finances du 21 février 2014, Monsieur le Maire propose le budget primitif du domaine du Lavoir.

1 –Fonctionnement :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		268 924.78 €
011	Charges à caractère général	15 336.15. €
042	Opération d'ordre de transfert	131 285.79 €
65	Autres charges de gestion courante	122 302.84 €

RECETTES		Vote
RECETTES DE L'EXERCICE		268 924.78 €
002	Résultat reporté	106 147.47 €
70	Ventes de terrains	94 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	68 772.31 €

2 –Investissement :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		200 058.10 €
001	Résultat reporté	131 285.79 €
3555	Terrains aménagés variation de stock	68 772.31 €

RECETTES		
RECETTES DE L'EXERCICE		200 058.10 €
040	Opérations d'ordre	131 285.79 €
16	Emprunts et dettes assimilées	68 772.31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'adopter** ces propositions.

2-18 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la circulaire du 8 janvier 1987 (NOR/INT/A/87/00006/C) a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue, allouées aux agents publics, et revalorisés selon la même périodicité.

La circulaire du 29 juillet 2011 (NOR/IOC/D/11/21246/C) a rappelé ce principe dans son point 6.4

Pour l'année 2014, il a été décidé du maintien du montant de cette indemnité.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de :

- 474.22 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 119.55 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 474.22 euros pour l'année 2014
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

2-19 FEDE – DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2013

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la FEDE en date du 14 février 2014 présentant un déficit de fonctionnement d'un montant de 1 775.35 € pour l'année 2013.

Il explique à l'assemblée que ce déficit est lié à une baisse de fréquentation et non à un non respect du budget prévisionnel.

Il indique au conseil municipal que depuis 2010, le budget a toujours été excédentaire avec un report de l'intégralité des excédents sur les exercices suivants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir couvrir le déficit de fonctionnement pour l'année 2013 dont le montant s'élève à 1 775.35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la couverture du déficit de fonctionnement 2013 de la FEDE dont le montant s'élève à 1 775.35 €
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

2-20 FEDE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INTERVENTION D'UNE ANIMATRICE SUR L'ESPACE CYBERCOMMUNE – AVENANT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations 1-1 du 23 janvier 2012 et 2-36 du 8 avril 2013 relatives à la convention de partenariat pour l'intervention d'une animatrice sur l'espace cybercommune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la FEDE poursuive cette activité pour l'année 2014 afin de pérenniser l'accueil du « cybercommune » et développer des animations complémentaires qui viendraient ainsi compléter l'action de cet espace.

Le budget prévisionnel pour animer cet espace 6 heures par semaine représente 405.44 € brut chargé mensuel pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Il explique par ailleurs qu'une période de 6 heures supplémentaires a été réalisée pour la mise en place d'ateliers durant l'année 2013 et que le montant sollicité s'élève à 91.44 €.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de signer un avenant à la convention de partenariat pour l'intervention d'une animatrice sur l'espace cybercommune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de confier pour l'année 2014 la gestion de l'espace « cybercommune » à la FEDE
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant à la convention avec la FEDE

2-21 FEDE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE – AVENANT N° 2

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat pour l'animation enfance, jeunesse et famille entre les communes de Férel, Camoël et Pénestin et la fédération d'animation rurale en pays de Vilaine pour l'année 2014.

Il en fait lecture au conseil municipal.

Il présente par ailleurs à l'assemblée l'avenant n° 2 de cette convention mentionnant les conditions financières demandées à la commune de Pénestin pour l'accueil périscolaire pour l'année 2014. Le montant sollicité s'élève à 5 607.76 €.

Il précise en outre que la somme à répartir entre les communes de Camoël, Férel et Pénestin au titre de l'animation est **de 140 504.63 €**.

Il informe l'assemblée que le calcul de la répartition de cette somme a été modifié et ne prend plus en compte le potentiel fiscal et le nombre d'habitants mais la population INSEE et le temps de présence des enfants de chaque commune.

Le calcul se fait donc de la manière suivante :

- 50 calculé sur le nombre d'habitant INSEE
- 50% calculé sur le temps de présence des enfants estimé pour l'année 2014

Les contributions pour chaque commune se répartissent donc comme suit :

Camoël : 26 997.96 €

Férel : 71 032.12 €

Pénestin : 42 474.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** cette convention pour l'année 2014.
- **approuve** l'avenant n° 2 de cette convention précisant la participation financière pour l'accueil périscolaire d'un montant de 5 607.76 €
- **confirme** la répartition entre les communes pour l'animation et prend acte du montant imputé à la commune de Pénestin, soit 42 474.55 €
- **décide** d'inscrire cette dépense au budget communal
- **autorise** le Maire à signer l'avenant n°2

2-22 SENSATION BRETAGNE – APPEL A COTISATION 2014

Monsieur le Maire rappelle les différentes actions qui sont mises en place par l'association Sensation Bretagne à laquelle adhère la commune :

- Favoriser la fréquentation des stations littorales toute l'année
- Faire connaître le réseau et les stations littorales
- Favoriser les échanges d'expériences sur les problématiques communes aux stations littorales
- Définir un plan d'actions pour commercialiser nos destinations
- Proposer des animations de qualité toute l'année répondant aux attentes des clientèles

Il présente au Conseil municipal l'appel à cotisation 2014 présenté par cette association.

Le montant de la cotisation appelé est de 4 500 € pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant de la cotisation 2014 de 4 500 €
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** le Maire de procéder et signer les pièces afférentes

3- URBANISME / TERRITOIRE

3-1 AFUL DU LOGUY – CONVENTION RELATIVE AUX APPELS DE FONDS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 5.08.2013 approuvant l'adhésion de la commune de Pénestin à l'AFUL du Loguy.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune confirme son adhésion à l'AFUL du Loguy en qualité de propriétaire de la parcelle cadastrée ZO 35 pour une contenance de 456 m2.

Il précise que, la commune sera signataire des statuts de l'AFUL qui précisent les droits et obligations de chaque membre en vue de la réalisation du projet d'aménagement et que la commune sera attributaire d'un terrain à bâtir viabilisé dont la contenance sera calculée par application d'un coefficient de redistribution.

Par ailleurs, il informe le conseil que la commune s'acquittera des frais relatifs au projet d'aménagement au prorata de ses apports fonciers.

A ce jour, le bilan détaillé du projet n'est pas établi, ce dernier sera connu après consultation des entreprises. Néanmoins, en accord avec les membres de l'AFUL, il a été convenu qu'une enveloppe prévisionnelle de 50 € TTC par m2 distribué constituait une référence pour ce type de projet.

Le budget prévisionnel pour la commune est estimé, à ce stade du projet, à un montant de 15 950 € TTC pour un lot redistribué de 319 m2.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention relative aux appels de fonds dans le cadre de l'adhésion de la commune à l'AFUL du LOGUY
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

5 – INFORMATIONS MUNICIPALES

5-1 INTERCOMMUNALITE

5-1-1 Permanences Information Habitat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des permanences d'information Habitat ont été mises en place sur les communes de Cap Atlantique. A Pénestin, ces permanences ont lieu le 4^e mercredi de chaque mois de 11h à 12h en mairie de Pénestin.

Ces permanences ont pour objectifs :

- de conseiller les particuliers sur les thématiques d'amélioration de l'habitat (économie d'énergie, assainissement non collectif, maintien à domicile, logement dégradé),
- de les orienter sur les financements existants (ANAH, Conseil Général, Caisses de retraites, Prêts à taux zéro...) pour les aider à réaliser leurs travaux.

Les permanences Information Habitat ont lieu à Pénestin le 4^e mercredi de chaque mois de 11h à 12h en mairie de Pénestin.

5-1-2 Economies d'énergie - Actions de sensibilisation menées par CAP ATLANTIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs types d'animations sont proposés par CAP ATLANTIQUE afin de sensibiliser les usagers sur les économies d'énergie :

Des interventions auprès des agents communaux.

34 agents des communes de Pénestin, St Molf, Assérac, Piriac, La Turballe et le Croisic ont été sensibilisés. L'action a été réalisée par l'association Alysée.

Deux interventions sont aussi prévues auprès des agents du CCAS et des agents des offices de tourisme.

Des interventions auprès des particuliers

L'espace info Energie apporte des conseils aux particuliers sur des aspects techniques et financiers des projets d'économies d'énergie ;

Une personne est présente à Guérande dans les locaux de Cap Atlantique une fois par mois. Le reste du temps, des accueils sont organisés à Saint Nazaire au siège de la Carene.

Par ailleurs, Mme Catherine LEROUX (Agent de Cap Atlantique) intervient dans les communes. Pour Pénestin, les prochaines interventions sont prévues le 26 mars et le 23 avril. Le conseil porte plus sur le financement des travaux.

Pour l'instant, trois personnes ont bénéficié de ce conseil à Pénestin

5-2 Circuits de randonnée et sentiers vélo

5-2-1 Inscription de chemins de randonnées au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune va solliciter l'inscription de l'ensemble de ses chemins de randonnée au PDIPR du Conseil Général du Morbihan. Cette inscription, témoignant d'une certaine qualité des chemins de randonnée et d'un pourcentage faible d'enrobé sur le parcours de chaque sentier, permettra à la commune de bénéficier de subventions pour l'entretien de ces itinéraires balisés.

Cette demande fera l'objet d'une délibération du conseil municipal avant un passage en commission permanente du Conseil Général du Morbihan.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45